



● **LE DICO DE L'ACCUEIL** p. 2
L'accueil des étrangers est peuplé de mots «étranges», peu habituels. Que veulent-ils dire ?



● **JEUNE SANS PARENTS** p. 3
Armel a 18 ans, elle est arrivée de Guinée (Afrique) il y a un an. Elle raconte sa vie en Belgique.



● **DROITS RESPECTÉS ?** p. 4
En 2012, respecte-t-on, dans notre pays, les droits des enfants réfugiés ?

Être jeune réfugié en 2012

Quelle est la situation des enfants réfugiés et demandeurs d'asile en Belgique ?

L'an passé, il y a eu 33 312 personnes qui ont demandé asile dans notre pays. Demander asile, c'est demander une protection, un abri. Il y avait, parmi elles, 7 833 enfants.

Si la plupart des enfants arrivent avec leurs parents, certains débarquent seuls. Parmi les demandeurs d'asile, il y avait 1 649 jeunes de moins de 18 ans sans père ni mère.

Actuellement, les demandes d'asile venant de jeunes (seuls ou pas) sont en augmentation. Elles représentent plus de 30 % du total des demandes d'asile.

Mais comment accueille-t-on ces enfants ? Quels sont leurs droits ? Le 20 novembre, c'est la journée internationale des droits de l'enfant. Que peut-on dire des droits et de la vie des enfants réfugiés en Belgique ?



Reporters

Mansoor, 13 ans, a retrouvé sa famille

Mansoor avait 11 ans quand sa famille a décidé de quitter l'Afghanistan. Dans la région où ils vivaient, leur sécurité n'était plus assurée.

« **M**ansoor n'est allé que deux ans à l'école en Afghanistan, explique son père. C'était la guerre et je ne voulais pas le laisser sortir. » C'est à cause de cette insécurité que la famille s'est d'abord rendue au Pakistan, le pays voisin. C'est là qu'elle a fait appel aux services payants d'un passeur qui s'est occupé de lui trouver des papiers et des billets pour se rendre en Europe.

« C'est à l'aéroport de Peshawar (Pakistan), que le passeur m'a dit que le passeport (pièce d'identité qui permet d'aller à l'étranger) de Mansoor n'était pas prêt, mais qu'il embarquerait dans l'avion un peu plus tard, avec une autre famille, explique monsieur Faizi. Il a ajouté que je ne devais pas m'inquiéter, que Mansoor nous retrouverait dans l'avion. J'ai bien dit que ce n'était pas ce qui avait été convenu. Mais à cet instant-là, je



Entre le moment où Mansoor a perdu sa famille et le moment des retrouvailles, deux ans ont passé.

n'avais plus le choix. Dans l'avion, j'ai cherché Mansoor, il n'était pas là. À ce moment-là, j'étais très inquiet. Par la suite, j'ai pensé que le passeur avait envoyé Mansoor dans un autre pays d'Europe, en Allemagne ou ailleurs. Mais je ne pouvais pas contacter Mansoor car il n'avait pas de GSM. En réalité, il se trouvait dans une maison à Peshawar, chez le passeur. Cela

a duré plus ou moins 6 mois. » Mansoor se sentait très mal, très seul et inquiet. « Un jour, je me suis enfui dans les rues. J'ai rencontré quelqu'un et je lui ai raconté ce qui m'était arrivé. Il m'a emmené à la mosquée et il m'a présenté à l'imam. C'est l'imam qui a expliqué mon histoire aux fidèles lors d'un rassemblement religieux. Un homme s'est levé et s'est proposé

de me garder. On est allés au service Croix-Rouge à Peshawar pour signaler que j'avais perdu ma famille. Et c'est là que j'ai appris que ma famille avait fait la même démarche. Elle avait pensé à prévenir le service Tracing de la Croix-Rouge. » Pendant ce temps, la famille de Mansoor vivait en Belgique, introduisait une demande d'asile et

tentait l'impossible pour que Mansoor puisse la rejoindre. Monsieur Faizi : « Je vivais à La Louvière, je ne comprenais pas la langue (le français). J'entraîs difficilement en communication avec les services et ça prenait du temps. De son côté, Mansoor n'avait pas de passeport au Pakistan. Et on lui disait qu'on ne pouvait pas lui donner de passeport puisqu'il n'était pas accompagné de ses parents. Finalement, cela s'est arrangé. »

● 1 045 enfants ont retrouvé leur famille

Maria, 10 ans, la sœur de Mansoor, ajoute : « C'était très difficile ces mois sans Mansoor, je me sentais très seule car quand j'allais à l'école, je voyais des enfants avec des frères et des sœurs. »

En 2011, la Croix-Rouge a enregistré 2 236 mineurs non accompagnés (jeunes de moins de 18 ans) dans le monde et permis à 1 045 d'entre eux de retrouver leur famille.

Chaque année, des milliers de familles sont séparées par les conflits armés, les guerres, les catastrophes naturelles ou au fil du processus de migration (quand elles partent vivre ailleurs que dans leur pays).

Réfugiés



Le « dico » de l'accueil : asile, réfugié, MENA...

RÉFUGIÉ



Reporters

■ Selon la Convention de Genève (qui date de 1951), un réfugié est une personne qui a fui son pays parce qu'elle avait peur, avec raison, d'être persécutée (mal traitée) en raison de :

- sa race
- sa nationalité,
- sa religion,
- son appartenance à un certain groupe social
- ses opinions politiques.

■ Le statut de réfugié ne peut donc être accordé que si on prouve que l'on a fui son pays parce que l'on craignait d'y être persécuté pour un de ces 5 motifs.

L'accueil des étrangers est peuplé de mots «étranges », peu habituels. On ne les comprend pas sauf lorsqu'ils racontent l'histoire de quelqu'un qui devient proche.

● Demandeur d'asile :

Azra et sa famille ont fui les combats en Syrie. Ils sont arrivés en Belgique, en demandant l'asile (la protection) dans notre pays. La procédure est longue (voir l'article au bas de cette page), la réponse peut mettre des mois ou des années à arriver. En attendant, Azra et sa famille vont recevoir une aide matérielle (logement, soins médicaux, etc.). Ils sont reconnus comme **demandeurs d'asile**.

● Réfugié :

Azra a fait une demande d'asile. Si cette demande d'asile est acceptée, Azra sera une **réfugiée** et elle recevra un titre de séjour qui lui permettra de rester en Belgique pour une durée indéterminée (pas limitée dans le temps). Dans le langage courant, on appelle «réfugié » tout être humain qui fuit son pays. Légalement (selon la loi), on est considéré comme réfugié, le jour où on a reçu l'accord des autorités du pays.

● MENA :

Armel, 18 ans, est arrivée de Guinée (Afrique) sans ses parents. Elle est une MENA, c'est-à-dire une «**mineure étrangère non accompagnée** ». MENA, ce sont des lettres qui désignent des jeunes de moins de 18 ans qui débarquent seuls sur le sol belge, sans documents de séjour, sans être

accompagnés par un parent ou un représentant légal.

L'adjectif «étrangers » est trompeur car ne sont considérés comme des MENA que les jeunes qui proviennent d'un pays **hors** de l'Espace économique européen (les 27 pays de l'Union européenne auxquels on ajoute l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein). En 2011, selon le CGRA (Commissariat général aux réfugiés et apatrides), il y a eu 1 649 MENA demandeurs d'asile. Soit deux fois plus qu'en 2010 et quatre fois plus qu'en 2006. Près d'un jeune sur deux vient d'Afghanistan. Les autres proviennent de Guinée (17,2 %), du Congo (3,3 %), d'Irak (3 %) et de Somalie (2,3 %).



Reporters/Danny Gys

On trouve principalement des réfugiés dans les pays du sud de la planète. Seul un réfugié sur cinq fuit vers les pays riches de l'Europe de l'Ouest.

● Sans-papiers :

Kizito vivait dans la misère dans son pays, il est venu tenter sa chance en Belgique. Sa demande d'asile a été rejetée.

Où alors il est arrivé clandestinement (sans y être autorisé) et il n'a pas fait régulariser sa situation. Il est un «**sans-papiers** ».

S'il est contrôlé par la police, il risque d'être mis dans un centre fermé (où les étrangers sont privés de liberté) et d'être renvoyé dans son pays d'origine. Kizito travaille chez nous mais comme il vit dans l'illégalité (en désaccord avec la loi), il n'a pas de droits (par exemple pas de remboursements de soins médicaux s'il se blesse au travail).

● Primo-arrivant :

Dans le langage courant, on parle de primo-arrivant pour désigner des personnes d'origine étrangère, admises en Belgique, qui s'inscrivent pour la première fois en vue d'y vivre à long terme et qui ne connaissent pas la langue.

Quand il s'agit d'un enfant, on dit qu'il est un **élève primo-arrivant** s'il a entre 2 ans et demi et moins de 18 ans et qu'il est arrivé en Belgique depuis moins d'un an. Il doit aussi avoir introduit une demande pour être reconnu réfugié ou accompagner une personne qui a introduit cette demande, provenir d'un pays en voie de développement, etc.

CHIFFRES



■ En 2011, l'Office des étrangers et le CGRA (Commissariat général aux réfugiés et apatrides) ont reçu 33 312 demandes d'asile.

■ Ils ont pris 16 828 décisions et 2 857 personnes ont été reconnues comme réfugiées (soit 17 % des décisions) et il y a eu 1 094 décisions de protection subsidiaire, soit 6,5 %.

■ En 2011, les demandeurs d'asile provenaient de : Afghanistan (10,8 %), Guinée (8,4 %), Irak (7,6 %), Russie (6,4 %), Kosovo (5,7 %), Serbie (4,4 %), Congo (4 %), Pakistan (3,7 %), Macédoine (3 %), Albanie (3,2 %). Au total, cela fait 57,2 % des demandes.

Le parcours du demandeur d'asile

Pour être reconnu(e) comme réfugié(e), quelles démarches ?

Chaque année, des milliers de personnes introduisent une demande d'asile en Belgique. Mais obtenir ce statut de réfugié n'est pas simple.

● L'Office des étrangers

Pour demander protection à la Belgique, il faut introduire une demande d'asile auprès de l'Office des étrangers à Bruxelles. C'est là que la demande d'asile est enregistrée. La personne doit donner son identité et ses empreintes digitales (pour vérifier qu'elle n'a pas introduit une demande d'asile dans un pays voisin). Une réglementation européenne, le Règlement de Dublin, stipule (dit) en effet qu'à l'intérieur de l'Union européenne (l'union entre 27 pays dont la Belgique), un seul État membre est compétent pour traiter la demande. Si la demande d'asile est acceptable en Belgique (si elle peut être examinée dans notre pays), l'Office des étrangers (OE) la transmet au CGRA (Commissariat général aux réfugiés



Reporters/Nick Hammes

et aux apatrides).

● Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)

C'est là que la personne est inter-

viewée sur son parcours (on prend note des raisons pour lesquelles elle a fui son pays). Les questions sont détaillées et poussées, c'est l'étape la plus difficile de la procédure. Le CGRA demande aussi au deman-

deur d'asile de prouver qu'il est bien la personne qu'il dit être. Il doit appuyer sa demande par des documents (papiers d'identité, diplômes, billet d'avion, etc.).

Beaucoup de demandeurs d'asile ne sont pas reconnus comme réfugiés (voir l'encadré CHIFFRES).

Si la personne n'obtient pas le statut de réfugié, elle peut obtenir le statut de protection subsidiaire. Dans ce cas, elle est autorisée à séjourner de manière limitée en Belgique. Elle reçoit un titre de séjour valable pour un an mais qui peut être prolongé chaque année. Après 5 ans, à compter de la date d'introduction de la demande d'asile, un séjour de durée illimitée est accordé.

● Le Conseil du contentieux des étrangers

Quand le CGRA décide de ne pas accorder de protection à la personne, celle-ci peut introduire un recours (pour demander qu'on réexamine sa demande) auprès du Conseil du contentieux des étrangers (CCE). Celui-ci peut décider que le CGRA doit réexaminer le dossier de la personne ou il peut confirmer (répéter) la décision négative du CGRA. Dans ce cas, la personne reçoit l'ordre de quitter le territoire belge.

Quel accueil pour un jeune sans parents ?

Réfugiés



Armel a 18 ans. Elle est arrivée de Guinée (Afrique), il y a un an. Elle vit au centre Fedasil de Rixensart (Brabant wallon).

Armel est arrivée à l'âge de 17 ans. « Je suis venue à l'aéroport. C'est mon oncle qui m'a envoyée ici. Il y avait des problèmes avec ma famille. En arrivant, je suis allée au Centre d'accueil pour mineurs étrangers non accompagnés à Neder-Over-Hembeek. C'était bien propre et calme. Après, j'ai vécu deux mois au Petit Château. » C'est un des 18 centres d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique directement gérés par Fedasil (l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile). Le centre a une capacité de 720 places. Il s'agit du premier et du plus grand centre d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique.

Extrait de Kizito, BD créée par le CGRA pour les MENA.



d'autres pas ? Je patiente. Je ne dis rien. Je ne peux pas retourner au pays, mon père est mort. Pour les autres jeunes, présents dans le centre, c'est pareil. Pourquoi certains adultes sont-ils justes et d'autres pas ? »

● Un avenir avec l'école

Quand elle parle de l'école, le visage d'Armel s'illumine. « Je suis en vente. Je suis en 3^e professionnelle. Ça fait du bien de voir les autres ! C'est moi qui ai voulu aller à Bruxelles pour apprendre mieux le français et apprendre d'autres langues. Je savais que si je restais ici au centre, je ne progresserais pas. Mais maintenant, j'attends de voir si je serai acceptée comme réfugiée ou pas. J'ai reçu un refus et j'ai fait un recours (demandé que l'on réexamine ma demande). Si Dieu a voulu que je reste, alors je poursuivrai ma formation en vente et je travaillerai. »

Armel explique aussi que pour les jeunes, c'est important de se retrouver avec d'autres jeunes. « C'est mieux car on parle, on rigole et ça nous permet d'oublier beaucoup de choses difficiles. »

● Être tous égaux ?

« Je suis au centre de Rixensart depuis sept mois. Dans cette partie du bâtiment, nous ne sommes que des jeunes. Le souci, c'est que certains adultes ne nous traitent pas

tous de la même façon. Je pars à l'école à Bruxelles tous les jours. Je prends le train de 6 h 55 et je vais à Schaerbeek. Parfois, quand je rentre le soir, personne n'a gardé à manger pour moi. Ces adultes oublient-ils

qu'avant, nous avions tous des parents et qu'ici, on n'en a plus ? Ici, on peut gagner un peu d'argent quand on fait des tâches. Mais pourquoi certains jeunes reçoivent-ils du travail chaque semaine et

Où apprendre la langue ? À l'école !

En Belgique, certaines écoles accueillent les élèves qui arrivent pour la première fois dans le pays et qui ne possèdent pas la langue.

Comment diriez-vous : « Il fait froid aujourd'hui, c'est l'hiver ! », en pakistanaï ? C'est l'exercice que des enfants doivent réaliser en arrivant en Belgique. Ils ne parlent pas un mot de français et doivent pourtant pouvoir suivre à l'école.

Il existe en Wallonie et à Bruxelles 74 classes-passerelles qui accueillent ces jeunes et les aident à apprendre la langue. À Natoye (Namur), ils sont 12 enfants âgés de 6 à 12 ans, venus d'Afghanistan, d'Irak et de Syrie. Ils sont arrivés en Belgique il y a quelques mois et vivent avec leur famille dans le centre d'accueil pour demandeurs d'asile « Le Relais du Monde » à Natoye.

Depuis septembre, ils fréquentent l'école communale. Pour certains, c'est la toute



EdA/Marie-Agnès Cantinaux

première école de leur vie !

● Quel jour est-on ?

Chaque journée démarre par le même ri-

tuel. Assis près du tableau, ils répètent la date du jour, le mois, l'année, la météo, la saison, etc.

Chacun s'exprime, lit ou mémorise les réponses. Cela exige de la concentration. Au début, les mots ne sont que des sons, ce n'est qu'ensuite, avec du temps, que le mot « AUTOMNE » représentera quelque chose de concret pour eux. Ils rient aussi, s'encouragent et s'amusent de s'entendre parler français. Ils ont envie d'apprendre. Les deux enseignantes les aident en utilisant des dessins et en faisant des gestes. Ceux qui ont 6 ans vont apprendre à lire en français alors qu'ils ne l'ont pas encore appris dans leur langue. Madame Fanny explique : « On commence par les lettres puis les syllabes. Une des difficultés pour la plupart des enfants qui viennent des pays de l'Est, c'est que dans leur langue, le r est un p. Il y a aussi des sons qui n'existent pas dans leur langue comme le on et le in. Mais ils finiront par entendre la différence. »

● Agir comme le veut l'école

S'habituer à ce que demande l'école, s'asseoir, rester calme, attentif, répondre aux questions en levant le bras, etc. Ce sont des comportements que certains n'ont pas encore appris car ils ont voyagé parfois durant des mois, vécu dans des endroits sans école, etc. Les enseignantes les aident donc à comprendre les règles scolaires et à avoir des repères dans la journée. Selon madame Catherine, ce système de classe-passerelle est un bon point de départ pour ces élèves.

« C'est rassurant pour l'enfant de ne pas être le seul à ne pas comprendre la langue. Dans cette classe, on peut mieux respecter son rythme. Mais je pense que ce serait bien qu'il y ait une classe-passerelle « bis ». Cette classe accueillerait tous les enfants qui se débrouillent mieux en français mais doivent encore rattraper les matières (maths, géographie, histoire, etc.). On veut éviter le dégoût de l'école, s'assurer que l'élève pourra suivre les autres quand il rejoindra une classe ordinaire (les enfants peuvent rester jusqu'à 18 mois dans la classe-passerelle). »

● Et les départs ?

La vie de ces enfants peut changer du jour au lendemain. Leur famille peut devoir quitter la Belgique (elle n'a pas obtenu le statut de réfugiée) ou changer de centre d'accueil.

« Souvent ce sont les élèves de la classe qui nous apprennent le départ d'un enfant. Comme ils vivent ensemble, ils sont beaucoup plus au courant que nous de ce qui va se passer. Nous avons les photos de tous les élèves. Quand un enfant quitte la classe (parce qu'il va dans une autre classe ou une autre école ou parce que sa famille quitte la Belgique), on déplace sa photo sur le tableau pour la mettre sur le côté. On sait ainsi qu'il est toujours quelque part mais plus avec nous. C'est important, il ne disparaît pas. »



Réfugiés



Des droits respectés ?

Respecte-t-on les droits des enfants réfugiés ? Pourquoi l'État belge vient-il d'être condamné ?

« **Q**uand un mineur arrive sans documents officiels et sans ses parents (ou la personne qui a la responsabilité parentale), explique Katja Fournier, de la Plateforme Mineurs en Exil, il a droit à un accueil. C'est établi par la loi. Mais actuellement, il n'y a pas assez de places pour accueillir ces mineurs étrangers non accompagnés (MENA) dans les centres d'hébergement adaptés à leurs besoins. Dès lors, les autorités ont décidé de sélectionner et de ne porter aide qu'à certains jeunes, les demandeurs d'asile. Mais c'est une violation (un non-respect) de la loi nationale mais aussi de la Convention internationale des droits de l'enfant qui dit que tout enfant a droit à une protection. »

Où vivent alors ces enfants ?
« Dans la rue, ils dorment aussi dans des squats (maisons inhabitées), n'ont aucun accès à la nourriture, à une douche et ne vont pas à l'école. Or, dans la rue, ces jeunes peuvent être approchés par des gens mal intentionnés, être en danger, avoir faim et soif et tomber plus vite malades. Cela veut dire qu'ils ne sont pas soignés mais aussi qu'ils n'ont aucun projet d'avenir. »

Sont-ils nombreux ?



Chaque jour, au moins 7 mineurs étrangers non accompagnés arrivent ou sont découverts en Belgique.

« En 2011, on avait compté 461 mineurs, la moyenne d'âge est en général de 15-17 ans. »

Quelles sont les autres solutions d'accueil pour qu'ils ne restent pas dans la rue ?

« Il n'y a pas vraiment de solution à Bruxelles car les centres d'accueil pour jeunes en difficulté sont complets et les centres pour sans domicile fixe n'acceptent pas les enfants. »

La crise de l'accueil des enfants est-elle différente de celle des adultes ?

« Oui, car pour les demandeurs

adultes (et les familles avec enfants ou sans enfants) des places ont été créées et ça va mieux. Mais pour les enfants, il y a deux autorités différentes : Fedasil et l'Aide à la Jeunesse, qui font un jeu de ping-pong, aucune ne veut prendre ces jeunes en charge. »

L'État belge a été condamné, est-ce que cela va changer quelque chose ?

« L'État belge a été condamné car il doit accueillir ces jeunes. Mais il a été condamné pour des cas individuels (pour le non-accueil de certains jeunes). Ce que l'on souhaite,

c'est une condamnation collective. Cela éviterait bien des démarches de justice aux tuteurs (voir article ci-dessous) et aux avocats. Le temps que ces recours soient accordés, les jeunes peuvent passer de deux jours à deux semaines à la rue. »

Que craignez-vous le plus pour le moment ?

« L'hiver. Les températures vont baisser et il n'existe aucune solution même d'urgence pour ces jeunes. Or, le nombre de MENA augmente tout le temps et la pression grandit. On cherche des solutions. »

PLUS D'INFOS

- Le site du CIRÉ (une association qui s'occupe des demandeurs d'asile en Belgique) :

www.cire.be

- Le site de l'agence des Nations unies pour les réfugiés :

www.unhcr.fr

- La Plateforme Mineurs en Exil possède un site avec une partie dédiée aux moins de 18 ans :

www.mineursenexil.be/Mineurs

À propos de la Convention internationale des droits de l'enfant, il existe beaucoup de sites. En voici un parmi d'autres :

www.droitsenfant.com

Textes : Marie-Agnès Cantinaux
Journal des Enfants
38, route de Hannut - 5004 Bouge
Tél. : 081/24 88 93
E-mail : redaction@lejde.be
Site : www.lejde.be

Des jeunes mères MENA

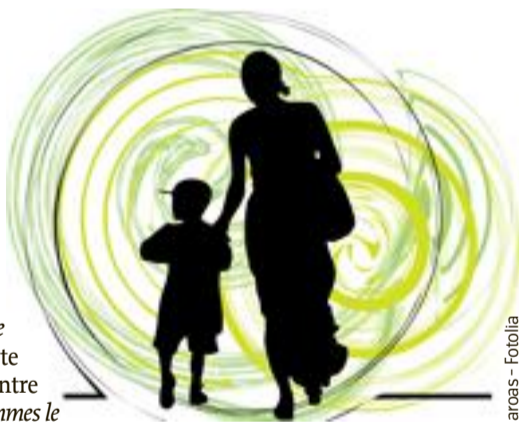
Un centre en Belgique s'est spécialisé dans l'accueil de jeunes filles (moins de 18 ans) enceintes ou mères qui sont en exil.

Parmi les MENA (jeunes de moins de 18 ans) il y a des mères ou des futures mamans. « Allait-on priver ces jeunes de scolarité parce qu'elles ont un enfant ?, interroge Hippolyte Kisondé, le responsable MENA de ce centre Fedasil de Rixensart. Je pense que nous sommes le seul centre en Europe à accueillir des jeunes de moins de 18 ans qui sont mères et qui font une demande d'asile. »

● Un centre spécialisé

En 2007, le centre a accueilli coup sur coup trois jeunes filles enceintes. « Il a fallu convaincre les autorités de l'intérêt d'ouvrir un centre spécialisé. Au départ il n'y avait rien. Depuis 2008, il y a une petite crèche pour leur enfant, une halte-garderie qui prendra soin du bébé quand la maman part à l'école, etc. Ces jeunes filles restent entre 6 mois et 1 an, le temps de la procédure (démarches pour essayer d'être acceptée comme réfugiée). Ceci dit, par la suite, il faut encore les suivre pour s'assurer qu'elles trouvent une place où vivre, etc. On fait ce travail avec des associations et des CPAS (centres publics d'action sociale), notamment celui de Braine-le-Château qui est le prolongement de ce que l'on fait ici. On n'est qu'au début de ce travail car il n'y a pas assez de places d'accueil de ce type. »

Le centre de Rixensart accueille 40 filles MENA de 16-17 ans en moyenne et une dizaine d'enfants. « Mais il arrive qu'on ait plus d'enfants encore. On a aussi créé une halte-garderie avec du personnel qualifié (puéricultrice diplômée).



aroads - Fotolia

Les bébés ont les mêmes droits que les autres enfants, il n'est pas question de les accueillir au rabais (moins bien). »

● Et pour les MENA ?

« Qu'importe les raisons pour lesquelles un jeune a dû fuir. Cela veut dire que les adultes n'ont pas pu lui donner la protection nécessaire. La place d'un enfant est auprès des siens, dans sa famille. S'il n'est plus auprès des siens, il faut que les adultes qu'il rencontre soient à même de lui donner ce dont il a besoin et je pense qu'ici, nous le faisons. On essaie en tout cas de leur donner une sécurité. Ces jeunes filles arrivent amochées, il faut leur permettre de se reconstruire autrement. »

Le réseau d'accueil de Fedasil (l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) est saturé depuis 2008. C'est pourquoi de nombreux demandeurs d'asile ne reçoivent pas de place d'accueil. À Rixensart, le centre spécialisé des MENA a-t-il senti cette crise ? « Oui, on a dû refuser des jeunes mais on est en train de régler le problème. »

Le soutien d'un tuteur

Dès son signalement sur le territoire belge, le mineur étranger non accompagné doit se voir désigner un tuteur.

Claude Fonteyne est le tuteur de 40 MENA.

« MENA c'est le jeune qui arrive sans père ou mère. Même si le jeune est avec son oncle ou sa tante, il reste MENA. Je suis tuteur de plusieurs jeunes Africains qui logent chez leur oncle ou leur tante. S'ils y sont bien accueillis, on est une « machine à signer » les papiers de l'école notamment et on gère la partie procédure. Soit ces jeunes sont demandeurs d'asile et c'est la procédure normale. Soit ils ne le sont pas, alors c'est une demande de régularisation. »

Les MENA ne sont pas tous demandeurs d'asile. « Il y a aussi des jeunes qui viennent gagner de l'argent pour leur famille. Ils viennent principalement des pays du Maghreb (Maroc, Algérie, etc.). La majorité, on ne les connaît pas car ils sont clandestins. Finalement, ils se font repérer à l'occasion d'un contrôle de police et à la limite, c'est un peu heu-



EDA - 2014/7506019

reux pour eux car ils réintègrent le circuit MENA. »

● Collaborer pour le jeune

Claude Fonteyne consacre un temps plein à cette activité de tuteur. Il soutient le jeune dans tous les aspects de sa vie. Il est à ses côtés quand il passe une interview au CGRA, il discute avec son enseignant(e), rencontre son entraîneur de basket, etc. « J'ai un rôle de

protection. Je fais un bout de chemin avec lui. Mon rôle s'arrête le jour de ses 18 ans et ce jour-là, il faut qu'il se débrouille. Mais avant cela, je fais le maximum. Je coordonne l'ensemble des gens qui travaillent pour le jeune, tous ces gens doivent collaborer pour l'aider à se construire un projet, une vie. N'empêche, je me demande parfois : pourquoi ces jeunes sont-ils venus ? Sont-ils sûrs qu'il y a un avenir pour eux ici ? »